

Education, fille, handicap: une équation à résoudre

Garantir le droit à l'éducation des filles handicapées au Sahel

Dans les pays du Sahel, la plupart des filles handicapées n'ont pas l'opportunité d'accéder à, et de réussir, dans l'éducation. Elles sont exposées à des discriminations liées à leur double statut de fille et d'enfant handicapé. Des mesures intégrées sont nécessaires pour garantir leur droit à une éducation inclusive et de qualité.

L'exclusion des filles handicapées de l'éducation: une question d'intersectionnalité

Dans le monde, 63 millions d'enfants en âge de fréquenter le primaire ne sont pas scolarisés. ⁽¹⁾ De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui a le taux le plus élevé d'enfants exclus de l'école, représentant 34 millions d'enfants soit plus de la moitié du nombre global. ⁽²⁾

En moyenne dans le monde, 15% de la population vit avec un handicap. Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, moins de 5 % des enfants handicapés sont scolarisés dans le primaire. ⁽³⁾ Pour la minorité d'enfants handicapés qui arrivent quand même à être scolarisés, l'école et l'enseignement ne sont souvent pas adaptés à leurs besoins et ils n'atteignent pas les résultats scolaires souhaités. Cela veut dire qu'aujourd'hui, à cause de leur handicap, des millions d'enfants handicapés sont privés d'éducation, même la plus élémentaire, et n'ont pas la chance de progresser vers les niveaux d'enseignement et de formation secondaires et supérieurs.

Les restrictions en termes d'accès et de réussite dans l'éducation deviennent encore

plus importantes quand plusieurs facteurs de discrimination, tels que le handicap et le genre, se croisent. Les données disponibles suggèrent que l'écart est considérable : comparées aux hommes sans handicap, les femmes handicapées ont trois fois plus de risque d'être analphabètes. ⁽⁴⁾

Au-delà de l'éducation, dans toutes les sphères, publiques et privées, les filles handicapées vivent une discrimination spécifique liée au genre et au handicap, et sont ainsi exposées à de multiples inégalités.

Dans les faits, les politiques et programmes éducatifs prennent peu en compte la question de l'**intersectionnalité** : alors que le handicap et le genre sont des facteurs importants d'exclusion, ces questions sont souvent traitées séparément. Les programmes et mesures mis en place ne prennent pas en considération la relation spécifique entre le handicap et le genre, et n'arrivent donc pas à s'attaquer efficacement à cette situation d'exclusion spécifique.

L'intersectionnalité est un concept pour comprendre la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de discrimination dans une société. Né des études de genre et du black feminism dans les années 90, il a mis en lumière les effets combinés et cumulatifs du sexisme et du racisme dans l'invisibilité et l'exclusion des femmes noires. Il a ensuite été élargi pour analyser comment les constructions sociales liées au genre et d'autres formes de discrimination telles que le handicap interagissent, pour comprendre les systèmes de pouvoir qui en résultent et faire évoluer les normes sociales discriminatoires. Les intersections entre le genre et le handicap sont plurielles et complexes: les rôles genrés socialement construits influencent diversement la vie des femmes et des hommes, des filles et des garçons handicapés, leurs expériences du handicap, leurs besoins et capacités d'agir.

Pourquoi faut-il davantage s'intéresser à l'éducation des filles handicapées, en Afrique et dans le monde ?

Le droit à l'éducation est un droit fondamental.

Le droit à une éducation inclusive et de qualité est inscrit dans plusieurs cadres internationaux, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les États Parties à ces Conventions ont l'obligation de garantir la réalisation du droit à l'éducation pour toutes et tous, et assurer que garçons, et filles, avec ou sans handicap, soient traités sur un pied d'égalité.

L'éducation est le meilleur outil pour l'équité. Donner accès à une éducation inclusive et de qualité pour toutes et tous offre un potentiel immense pour réduire les inégalités sociales, avec un impact majeur sur les groupes les plus exposés au risque de marginalisation. Pour concrétiser l'engagement de « ne laisser personne de côté » des Objectifs du Développement Durable, il faut avant tout investir pour accroître les opportunités et l'accès aux services des personnes les plus vulnérables, comme le sont les filles handicapées.



L'égalité des chances en matière d'éducation pour les filles peut aider à réduire les écarts de revenus liés au genre. Une année d'étude supplémentaire peut augmenter de 20% les revenus d'une femme. ⁽⁵⁾

Un impact positif sur de nombreux objectifs de développement. Assurer l'éducation des filles handicapées est essentiel pour réaliser l'objectif

de développement durable (ODD) 4 visant une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous et l'ODD 5 visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En plus, l'accès à une éducation de qualité contribue à la réalisation de nombreux autres ODDs. Il a notamment le potentiel d'améliorer les perspectives d'emploi (ODD 8), de briser le cycle de la pauvreté (ODD 1), de réduire les inégalités (ODD 10) et d'améliorer la santé (ODD 3) et la nutrition (ODD 2).



Si tous les adultes du monde avaient terminé leurs études secondaires, le taux de pauvreté dans le monde serait réduit de moitié. ⁽⁶⁾

Un bon investissement économique. Un accès limité à l'éducation mène à une faible participation dans le monde du travail. Dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire, le coût de l'exclusion des personnes handicapées du monde du travail représente jusqu'à 7% du produit intérieur brut. ⁽⁷⁾ En retour, investir dans l'éducation de toutes et tous, y compris des filles handicapées, a un impact économique positif sur les individus, leurs familles et leurs communautés, et sur l'économie du pays dans son ensemble.



La réduction des inégalités entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'éducation pourrait rapporter entre 112 et 152 milliards de dollars chaque année aux pays à revenu faible et intermédiaire. ⁽⁸⁾

Barrières à l'éducation pour les filles handicapées : résultats des études pays au Burkina Faso, au Mali et au Niger

L'étude « Etre fille et handicapée »

Avec le soutien de Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad) et de l'Agence Française de Développement (AFD), Humanité & Inclusion (également connue sous le nom de Handicap International) a conduit une recherche au Burkina Faso, au Mali et au Niger pour mieux comprendre la situation éducative des filles handicapées.

Les chercheuses se sont interrogées sur la manière dont le genre, le handicap et l'âge façonnaient les expériences des filles handicapées dans l'accès, le maintien et la performance à l'école, ainsi que sur l'existence d'autres facteurs aggravant leur discrimination, les spécificités liées au type et au degré de handicap, et les enjeux liés à leur protection. Cette étude a été réalisée selon une approche qualitative et participative, à travers des entretiens avec des filles et des garçons handicapés, l'observation des élèves dans les écoles spécialisées et inclusives, des entretiens avec les acteurs institutionnels, et des focus groupes avec les parents, les acteurs éducatifs, les leaders religieux, communautaires et associatifs.

Les résultats de l'étude ont été publiés en 2020. Ils sont accessibles sur le site web dédié

<https://genrehandicapao.hubside.fr>, sur lequel on peut télécharger le livret de synthèse et les rapports pays.

Malgré les améliorations des dernières années, le Burkina Faso, le Mali et le Niger continuent à connaître des défis importants en matière d'éducation. L'égalité de genre est loin d'être atteinte, et la qualité des apprentissages reste à renforcer. De plus, l'intensification des conflits armés dans ces pays met les filles dans une situation particulièrement vulnérable. Les fermetures d'écoles suite aux attaques et aux menaces de violence ont davantage réduit les opportunités d'apprentissage des filles,⁽⁹⁾ et encore plus pour les filles handicapées.

Pendant longtemps, les Organisations de Personnes Handicapées (OPH) ont joué un rôle pionnier dans l'éducation des enfants handicapés à travers le développement d'une offre spécialisée et sont souvent

à l'initiative de projets d'éducation inclusive innovants. Au cours des dix dernières années, à la faveur d'un contexte international évoluant vers plus d'inclusion dans l'éducation, les gouvernements des trois pays ont élaboré des stratégies d'éducation inclusive, visant une offre éducative qui tient compte des besoins d'apprentissage de tous les enfants, y compris des enfants handicapés. Cependant, un grand travail reste à faire pour rendre les systèmes éducatifs véritablement inclusifs. Même lorsque les enfants handicapés ont accès à l'école, ils sont souvent exclus de l'apprentissage parce que les curricula ne sont pas adaptés à leurs besoins et/ou parce que les enseignants ne sont ni sensibilisés ni formés à leur prise en charge.

Investir dans les données : une étape nécessaire

L'absence de données statistiques sur le handicap limite le développement de stratégies efficaces pour promouvoir les droits des enfants handicapés. Le Mali et le Niger ne produisent pas de données robustes sur la prévalence du handicap, ni de données désagrégées selon le genre. Quant au Burkina Faso, malgré la réalisation d'un premier recensement sur les enfants handicapés en 2013, les données restent encore peu fiables. Au Niger comme au Burkina Faso, l'annuaire scolaire fait ressortir annuellement quelques statistiques partielles présentant la situation éducative des enfants handicapés.

- Au Mali, 17,6% des femmes handicapées savent lire et écrire, comparé à 21,4% des femmes non handicapées et 39,2% des hommes non handicapés.⁽¹⁰⁾
- Au Niger et au Mali, plus de la moitié des filles inscrites à l'école primaire ne font pas la transition vers l'enseignement secondaire.⁽¹¹⁾
- Au Burkina Faso, alors que la parité est atteinte en primaire, seul 1 % des filles ont terminé leurs études secondaires.⁽¹²⁾

Les croyances populaires perpétuent la stigmatisation et l'exclusion

Les perceptions et attitudes négatives des familles et de la communauté en général, conditionnées par des croyances populaires encore solidement ancrées dans la société, constituent l'une des barrières les plus importantes à la scolarisation des enfants handicapés, et des filles en particulier.

Le handicap est le plus souvent considéré comme une « tragédie » ou une « punition » infligée à la famille et conduit à la discrimination de l'enfant handicapé. Les filles handicapées sont particulièrement vulnérables à la stigmatisation et plus susceptibles d'être abandonnées ou maltraitées.

Les campagnes de sensibilisation du public et l'engagement des communautés sont encore insuffisants pour contrecarrer ces croyances et prévenir les conséquences dommageables qu'elles entraînent. Selon certaines croyances populaires, les corps des personnes handicapées possèderaient des propriétés magiques. Les filles avec une déficience intellectuelle sont particulièrement vulnérables aux abus et violences sexuelles car certains pensent qu'avoir des rapports sexuels avec elles va leur apporter la richesse ou le pouvoir, ou les guérir du SIDA.



Les enfants handicapés sont moins bien traités au sein de la famille. Ils sont moins nourris, moins soignés et sont laissés pour compte. On les cache, on les enferme car on a honte d'eux. Certains disent qu'il faut les tuer sinon le père va mourir. D'autres pensent que le handicap est contagieux. (Focus Group avec les Organisations des Personnes Handicapées, Burkina Faso)

L'éducation des filles handicapées est considérée comme un coût, non comme un investissement

La conception traditionnelle des rôles sociaux des hommes et des femmes influence l'investissement de la famille et de la communauté dans l'éducation des enfants. Le garçon, qui est considéré comme le futur responsable des revenus de la famille, sera plus facilement envoyé à l'école, ce qui le placera sur une meilleure voie pour l'obtention d'un emploi salarié. Ceci n'est pas le cas pour la fille, qui est confinée dans des activités domestiques. Les enfants handicapés sont très souvent considérés

comme une charge supplémentaire pour la famille, et les filles handicapées plus encore. Les coûts pour l'éducation des filles handicapées sont jugés trop élevés, notamment en raison de la perte économique que cela représente. En effet, les filles handicapées contribuent souvent à la survie économique du foyer, à travers la mendicité ou en participant aux tâches domestiques. Dans la perception des familles, envoyer ces filles à l'école signifierait une perte économique plutôt qu'un gain.



L'éducation des enfants handicapés, c'est surtout un problème de pauvreté. Si une fille handicapée vient d'une famille riche, elle n'aura pas de problème pour aller à l'école. Un parent pauvre m'a dit un jour « Avant, mon enfant me faisait 2 500 francs par jour (en mendiant). Maintenant, il ne me fait plus rien depuis qu'il est à l'école ! » (Le Secrétaire Général de la Mairie de Maradi 1 et la chargée aux affaires sociales, Niger).

La variable « âge » aggrave la discrimination envers les filles handicapées

Lorsque les filles handicapées arrivent à être scolarisées, elles commencent souvent l'école tardivement. Par conséquent, elles atteignent l'âge de la puberté lorsqu'elles finissent le cycle primaire.

La puberté augmente le risque d'abandon scolaire. De nombreuses filles handicapées sont descolarisées

à l'approche de la puberté afin de les protéger des violences sexuelles éventuelles et de grossesses précoces. Le manque de toilettes adaptées pour les filles, y compris les filles handicapées, notamment pendant les périodes de menstruations, est également une cause d'absences répétées et d'abandon.



Fata est une fille malienne de 11 ans, brillante à l'école et aveugle. A la question de savoir ce qu'elle ferait si un jour quelqu'un lui proposait d'abandonner l'école pour l'épouser, elle répond : « Je préfère étudier mais si mes parents m'obligent à me marier, je vais accepter de faire ce qu'ils me diront de faire ».



Fata. ©Danielle Tan/ HI.

Les facteurs socio-culturels et socio-économiques ont un impact majeur sur la scolarisation

Les chances pour une fille handicapée d'être scolarisée sont également influencées par son milieu socio-économique et son lieu de résidence. Une fille handicapée issue d'une famille pauvre, et résidente en milieu rural verra ses chances de scolarisation nettement réduites.

En milieu rural, la distance entre le domicile et l'école

constitue un obstacle majeur à la scolarisation des filles handicapées. Pour les élèves qui vont à pied, les longues distances posent un risque de sécurité, surtout pour les filles handicapées. Et le coût du transport est souvent trop élevé pour les familles. Des solutions de logement près des écoles et l'installation de cantines scolaires sont trop rares.



Amatou, jeune fille de 12 ans, vit dans le quartier Mali à Bamako. Elle présente un handicap moteur au niveau de ses membres inférieurs. Elle suivait des cours et des séances de réadaptation dans un centre spécialisé. Mais quand le bus du centre est tombé en panne, Amatou a dû abandonner ses études. La mère d'Amatou n'a pas les moyens de payer le transport, ni pour inscrire sa fille dans l'école privée à côté de chez eux. Amatou aime étudier, mais pour l'instant elle n'a pas de perspectives de rentrer à l'école.

Le type et la sévérité du handicap déterminent les chances éducatives

Lorsque l'école est accessible et les acteurs éducatifs sensibilisés, les enfants avec une déficience physique ont souvent moins de difficultés à être scolarisés que ceux avec une déficience intellectuelle ou sensorielle modérée ou sévère.

Pour les enfants avec une déficience intellectuelle ou sensorielle (auditive ou visuelle) modérée ou sévère, leur prise en charge éducative nécessite des ressources humaines compétentes et du matériel adapté afin que leur accès et leur réussite à l'école soient une réalité. La scolarisation dans les écoles spécialisées est souvent la

seule offre disponible pour ces enfants. Or, elle présente un coût considérable pour les familles et se limite souvent aux grands centres urbains.

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, des expériences d'inclusion scolaire pour les enfants avec une déficience sensorielle sont menées avec succès. Les conditions de la réussite reposent principalement sur une bonne évaluation des besoins de l'enfant, la disponibilité de personnel spécialisé qui maîtrise la langue des signes ou le braille, des enseignants engagés et formés à l'éducation inclusive et la mobilisation des parents.



Je me souviens que la 1ère année n'avait pas été facile du tout avec l'apprentissage du braille. Je ne me sentais pas à l'aise. Mais maintenant, ça va. Au fil du temps, je suis parvenu à me faire des amis et on a appris à se comprendre. Après le DEF, je souhaiterais faire le lycée au Sénégal et devenir un grand juriste dans mon pays. (Daouda, 16 ans, Mali).

Les violences basées sur le genre touchent fortement les filles handicapées

Les filles handicapées sont plus exposées aux mauvais traitements, à la maltraitance et aux violences sexuelles que les filles non-handicapées et les garçons handicapés. ⁽¹³⁾ Cela est encore plus prévalent chez les filles présentant une déficience intellectuelle.

Les programmes de protection, de formation sur la santé sexuelle et reproductive et de sensibilisation aux violences basées sur le genre restent très

limités. Les structures et politiques publiques sont insuffisantes pour prévenir et venir en aide aux filles handicapées victimes de viol et de grossesses non-désirées. De plus, les poursuites judiciaires sont rares du fait des pesanteurs socioculturelles et des coûts. Les violences et les abus subis à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'école restent largement invisibles car très peu documentés. Ils ont un impact dévastateur sur le développement et le bien-être des filles et sont un obstacle majeur à leur éducation.



Lorsqu'une fille handicapée est victime de viol ou de grossesse non-désirée, elle ne peut pas rester dans la famille et finit dans la rue. Elle doit se débrouiller comme elle peut si la famille n'a pas les moyens de s'en occuper. (Focus group avec les Organisations des Personnes

Handicapées, Burkina Faso)

Recommandations

Pour les gouvernements des pays du Sahel, comme des autres pays à revenu faible et intermédiaire

- Accélérer la transformation vers des systèmes éducatifs inclusifs, capables de répondre aux besoins de toutes et tous les apprenantes et apprenants, y compris les filles handicapées, à tous les niveaux d'éducation - du préscolaire, au primaire, secondaire et supérieur ou professionnel. Cela suppose entre autres des infrastructures accessibles, y compris des infrastructures sanitaires, des curricula flexibles, ainsi que des supports pédagogiques sensibles au genre et au handicap.
- Mettre les moyens budgétaires nécessaires pour une mise en œuvre effective des politiques éducatives existantes en faveur des filles et des enfants handicapés. Appliquer une approche genre axée sur l'équité dans la budgétisation et l'allocation des ressources, ce qui permettra de mieux prendre en compte les besoins des filles handicapées. Prévoir des solutions pour réduire les coûts liés à l'éducation pour les familles les plus vulnérables (bourses scolaires, transferts monétaires, cantines, transports).
- Sensibiliser tous les acteurs éducatifs, et en particulier former les enseignants et les enseignantes, pour répondre aux besoins spécifiques des filles handicapées. Des modules spécifiques sur l'éducation inclusive, le handicap et le genre doivent être intégrés au cours de la formation initiale et continue des enseignants. Soutenir les enseignantes handicapées à assumer leur rôle de modèle dans les écoles.
- Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration entre le secteur éducatif et les autres secteurs interconnectés. Afin d'offrir une réponse holistique aux défis auxquels sont confrontées les filles handicapées, il est essentiel de mettre en place des actions conjointes visant à combattre les stigmata et les croyances, à favoriser l'insertion socio-économique des personnes handicapées et à garantir un accès équitable aux services de justice.
- Développer un système de collecte de données désagrégées (en particulier par âge, handicap et sexe) et d'identification des barrières, des besoins et des expériences en matière d'éducation, afin de développer des stratégies de réponse pertinentes.
- Assurer une participation significative des personnes handicapées, des parents, des apprenants et apprenantes, des professionnels de l'éducation, ainsi que de leurs organisations représentatives, à toutes les étapes du processus de prise de décision sur l'éducation inclusive.

Pour les bailleurs de fonds

- Utiliser une perspective d'intersectionnalité dans le développement des stratégies et des programmes, afin d'accorder une attention particulière à la situation spécifique des filles handicapées, en soulignant l'importance d'une participation égale à l'éducation et à la société.
- Adopter une double approche en matière de financement, i) en fournissant des ressources pour renforcer les systèmes d'éducation et les rendre inclusifs de manière générale et, en même temps, ii) en consacrant un flux de financement spécifique pour répondre aux besoins particuliers des filles handicapées. Ces allocations spécifiques doivent être identifiables et traçables, pour assurer la redevabilité et mieux évaluer les progrès et les lacunes.
- Augmenter les engagements financiers à la fois via l'aide bilatérale et via des initiatives multilatérales qui mettent en commun les ressources pour un plus grand impact sur l'éducation, comme le Partenariat Mondial pour l'Éducation, Education Cannot Wait et l'Inclusive Education Initiative.



Burkina Faso. © Erwan Rogard / HI.

- Soutenir les organisations de la société civile - telles que les organisations de personnes handicapées, les organisations œuvrant pour l'égalité de genre et les ONG internationales - dans leurs activités de plaidoyer et de prestation de services, en accordant une attention particulière aux initiatives qui créent des partenariats entre les secteurs, afin de s'attaquer au problème de l'intersectionnalité.

Pour les organisations de la société civile

- Créer des partenariats, ainsi que des espaces d'échanges et de capitalisation, entre les acteurs impliqués dans le genre, le handicap et l'éducation inclusive — au niveau local, national, et international — afin de renforcer l'approche intersectionnelle.
- Plaider auprès de toutes les parties prenantes afin que le droit à l'éducation des filles handicapées soit davantage reconnu et pris en compte dans

les politiques et programmes publics et dans la coopération internationale.

- Tenir les décideurs responsables pour les engagements pris et leurs obligations conformément aux conventions internationales et à l'Agenda 2030. Évaluer de manière indépendante les progrès et les lacunes dans la réalisation d'une éducation inclusive et de qualité pour tous et toutes.

Pour toute les parties prenantes

- Concevoir des stratégies de sensibilisation du public - en impliquant les leaders religieux et communautaires, les chefs coutumiers, les organisations des femmes et les conseillers

municipaux - pour changer le regard sur les filles handicapées et promouvoir leur droit à l'éducation. Soutenir les filles handicapées à devenir des modèles de réussite au sein de leur communauté.

Humanité & Inclusion (connue aussi sous le nom de Handicap International) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Humanité & Inclusion, aujourd'hui, met en œuvre des projets d'éducation inclusive dans 27 pays.

Références

1. UNESCO-UIS, "Fact Sheet N°48: One in five children, adolescents and youth is out of school", February 2018.
2. UNESCO-UIS, "Fact Sheet N°48: One in five children, adolescents and youth is out of school", February 2018.
3. Global Partnership for Education, "Disability and Inclusive Education: A Stocktake of Education Sector Plans and GPE Funded Grants", 2018.
4. UNDESA, "UN Flagship Report on Disability and Development", 2018.
5. World Bank, "Returns to investment in education", 2002.
6. UNESCO, "Reducing global poverty through universal primary and secondary education", 2017.
7. Buckup, S., International Labour Organization, "The price of exclusion: the economic consequences of excluding people with disabilities from the world of work", 2009.
8. ONE, "Accès des filles à l'éducation dans le monde : les mauvais élèves", 2017.
9. UNICEF, "L'éducation en péril en Afrique de l'Ouest et Centrale", 2019.
10. UNESCO, "Education and Disability: analysis of data from 49 countries", 2018.
11. ONE, "Accès des filles à l'éducation dans le monde", 2017.
12. ONE, "Accès des filles à l'éducation dans le monde", 2017.
13. UNFPA, "Global Study on Ending Gender-based Violence and Realizing Sexual and Reproductive Health and Rights", 2018.



Niger ©Danielle Tan / HI

Cette publication a été possible grâce à l'appui financier de NORAD - Norwegian Agency for Development Cooperation et de AFD - Agence Française de Développement.



Publié pour la première fois en janvier 2021, © HI - Website: <http://www.hi.org> - Blog: <http://blog.hi.org>

Handicap International est immatriculée en France sous les références suivantes : n° SIRET : 519 655 997 00038 – Code APE : 9499Z. La présente publication est protégée par le droit d'auteur, mais peut être reproduite par n'importe quelle méthode, gratuitement et sans autorisation préalable, à des fins pédagogiques mais pas pour la revente. La reproduction dans toutes autres circonstances nécessite l'autorisation préalable par écrit de l'éditeur, et pourra donner lieu au versement de droits d'auteur. Design : <http://www.atelier-volant.fr>